



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00648510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 08 - Affectation des résultats 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

Affectation des résultats de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur les différentes propositions d'affectation de résultats 2020 sur le budget 2021 après vote du Compte administratif 2020 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie Préventive et Lotissement Montarmots. Lors du vote du Budget Primitif 2021, le 31 mars dernier, les résultats de ces budgets ont été repris par anticipation hormis les résultats du budget annexe Forêts communales. Ces derniers sont donc intégrés au budget 2021 dans la décision modificative n° 1 présentée ce jour.

Le Conseil Municipal vient de voter le Compte administratif de la collectivité pour 2020 pour l'ensemble de ses budgets (budget principal, forêts communales, archéologie préventive, Zones d'Activités Brès et Edison et lotissement Montarmots) qui relèvent tous de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats définitivement arrêtés sont de même montant que ceux estimés et repris au budget primitif 2021 voté le 31 mars pour le budget principal et les budgets annexes Zones d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots.

Pour le budget annexe Forêts communales, il est proposé dans le rapport diverses affectations et inscriptions de crédits s'y rapportant.

Les principales règles applicables en matière d'affectation de résultat sont les suivantes :

- Le résultat d'investissement 2020 est inscrit au budget 2021 (compte nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre, il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2021,
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser),
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (émission d'un titre de recette au compte nature 1068) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2021 (compte nature 002), ne fait pas d'objet d'émission de titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2021.

1 - Confirmation des affectations de résultats reprises au budget primitif 2021

1.1 Budget principal

Les résultats de l'exercice 2020 du budget principal sont les suivants :

↳ Section d'investissement :

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées	- 70 548 993,65 €
Recettes réalisées	+ 71 801 705,52 €
	<hr/>
(1)	+ 1 252 711,87 €

Restes à réaliser 2020 :

Dépenses à reporter	-23 249 537,18 €
Recettes à reporter	+ 591 195,94 €
	<hr/>
(2)	- 22 658 341,24 €

Besoin d'autofinancement global	(1)	- 21 405 629,37 €
---------------------------------	-----	-------------------

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un besoin d'autofinancement complémentaire de 21 405 629,37 €.

↳ Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées	- 148 990 028,40 €
Recettes réalisées	+ 179 085 452,52 €
	<hr/>
Excédent de fonctionnement	+ 30 095 424,12 €

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **21 405 629,37 € à la couverture du** besoin de financement des restes à réaliser (22 658 341,24 €) diminué de l'excédent des réalisations pour 1 252 711,87 € (chapitre 001 en recettes d'investissement). Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes de 21 405 629,37 € sur la ligne 10-01-1068-20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.
- ❖ **8 689 794,75 € en résultat de fonctionnement** à inscrire en recettes sur la ligne 002-01-002-20200.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2021.

1.2 - Zone d'activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé « Zone d'Activités Thomas Edison ».

Cette zone d'activités a fait l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole au 1^{er} janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2020 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées	- 101 213,18 €
Recettes réalisées	0 €
	<hr/>
	- 101 213,18 €

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées		0 €
Recettes réalisées		0 €
		<hr/>
Excédent de fonctionnement	(1)	0 €
Dépenses à reporter		0
Recettes à reporter		101 213,18 €
	(2)	<hr/>
		101 213,18 €
Excédent de fonctionnement	(1)+(2)	101 213,18 €

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2021, à savoir :

- ❖ **101 213,18 € en résultat d'investissement reporté en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-20200.**

1.3 - Zone d'activités Madeleine Brès

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement d'activités tertiaires appelé « Zone d'Activités Madeleine Brès ».

Cette zone a fait également l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole le 1^{er} janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2020 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées	- 210 477,75 €
Recettes réalisées	0 €
	<hr/>
	- 210 477,75 €

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées		0 €
Recettes réalisées		0 €
Excédent de fonctionnement	(1)	0 €
Dépenses à reporter		0
Recettes à reporter		210 477,75 €
Excédent de fonctionnement	(2)	210 477,75 €
Excédent de fonctionnement	(1)+(2)	210 477,75 €

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2021, à savoir :

❖ **210 477,75 € en résultat d'investissement reporté en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-20200.**

1.4 - Archéologie Préventive

Crée par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'archéologie préventive permet à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol est maîtrisé et n'est pas une difficulté à la tenue de leurs projets.

Les résultats de l'exercice 2020 de ce budget sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées		- 28 161,74 €
Recettes réalisées		+ 46 005,39 €
	(1)	+ 17 843,65 €

Restes à réaliser 2020 :

Dépenses à reporter		- 24 657,05 €
Recettes à reporter		0 €
	(2)	- 24 657,05 €
Besoin d'autofinancement global	(1)+(2)	- 6 813,40 €

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un besoin d'autofinancement complémentaire de 6 813,40 €.

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées	- 273 751,03 €
Recettes réalisées	280 564,43 €
Excédent de fonctionnement	6 813,40 €

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2021, à savoir :

- 17 843,65 € excédent d'investissement reporté en recettes sur la ligne 001/001 CS 42020,
- 6 813,40 € excédent de fonctionnement reporté repris en recette d'investissement sur la ligne 10/1068 CS 42020. Ces excédents permettent la couverture du déficit des restes à réaliser 2020 de 24 657,05 €.

1.5 - Lotissement Montarmots

Créé par délibération du 4 avril 2016, ce lotissement communal est géré en régie directe.

Les résultats de l'exercice 2020 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées	- 325 237,63 €
Recettes réalisées	149 200,00 €
	- 176 037,63 €

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un besoin d'autofinancement de 176 037,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées	- 175 230,13 €
Recettes réalisées	175 230,13 €
Excédent de fonctionnement	(1) 0 €
<hr/>	
Dépenses à reporter	- 153 922,37 €
Recettes à reporter	329 960,00 €
	(2) 176 037,63 €
Excédent de fonctionnement	(1)+(2) 176 037,63 €

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2021, à savoir :

- ❖ **176 037,63 € en résultat d'investissement reporté en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-20200.**

2 - Propositions d'affectations des résultats du budget annexe des Forêts communales

Les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des forêts communales sont les suivants :

↳ Section d'investissement :

Réalisations 2020 :

Dépenses réalisées	- 153 930,90 €
Recettes réalisées	+ 484 540,39 €
	<hr/>
(1)	+ 330 609,49 €

Restes à réaliser 2020 :

Dépenses à reporter	- 153 880,15
Recettes à reporter	0 €
	<hr/>
(2)	- 153 880,15 €

Excédent d'investissement	176 729,34 €
---------------------------	---------------------

Le programme d'investissement 2020 fait apparaître au 31 décembre 2020 un excédent d'investissement de + 176 729,34 € après couverture du déficit des restes à réaliser.

↳ Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Dépenses réalisées	- 539 663,47 €
Recettes réalisées	+ 539 663,47 €
	<hr/>
Excédent de fonctionnement	0 €

Il est proposé de reprendre le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement de 330 609,49 € (compte nature 001 en recettes d'investissement) au budget de l'exercice courant et de l'affecter comme suit :

- **153 880,15 €** à la couverture du déficit des restes à réaliser 2020,
- **176 729,34 €** affectés à l'opération suivante en dépenses :
 - Remplacement du tracteur et de la remorque forestière (ligne de crédit 21-2182-00F514-34000).

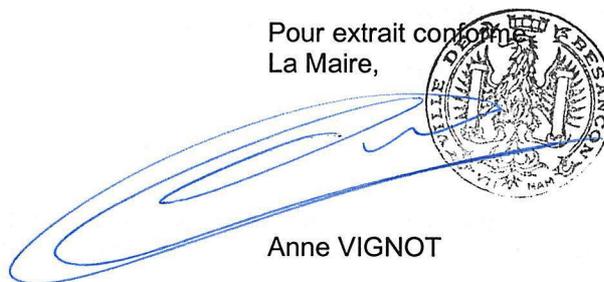
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférent par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant tels que définis dans le tableau ci-après :

BUDGET ANNEXES DES FORETS COMMUNALES			
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
001.001.34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		330 609,49 €
21.2182.00F514.34000	Matériel de transport - Domaine des forêts communales	176 729,34 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		176 729,34 €	330 609,49 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- **confirme les affectations reprises au budget primitif 2021 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots ;**
- **approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.**

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0